

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

SÉANCE ORDINAIRE DU 7^{er} FÉVRIER 2022

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 7^{er} février 2022 à 19h 30 à huis clos, sans public le tout enregistré

(Décrets 1-2021 du 6 janvier 2021, 2-2021 du 8 janvier 2021 et 59-2021 du 27 janvier maintenant l'état d'urgence sanitaire, ainsi que les arrêtés ministériels s'appliquant jusqu'au 5 février 2022, Santé et Services sociaux),

1. Vérification quorum et ouverture de session

Sont présents :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4 (arrivé 19 :43)
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5 (arrivé 19 :43)
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est absent :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Est également présent, Madame Sophie Millette Directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.

2. Résolution numéro 22-02-14 adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Monique Fortier il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Résolution numéro 22-02-15 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022

Sur proposition de Monsieur Donatien Beaulieu il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Résolution numéro 22-02-16 résolution pour approuver les comptes à payer

Il est proposé par **Madame Monique Fortier** et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du **31 janvier 2022** au montant de **38 173.31\$ 2022** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont, Infotech (logiciel municipal) 7 205.09\$; Réseau Biblio quote-part annuelle 3477.3\$; Excavation FMK 2^e versement 16 341.79\$; Danovar inc. 3 661.95\$ et Pompquip inc. 1 569.41\$ (bris de pompe eau usée)

ADOPTÉE

5. Correspondance

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

6. Administration et législation

6.1 Résolution pour attribution IPC pour rémunération des élu-e-s en 2022, conformément au règlement numéro 244

Résolution numéro 22-02-17 Pour déterminer l'augmentation de la rémunération des élus pour 2022 conformément au règlement numéro 244

CONSIDÉRANT que les élu-e-s de la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford ont décidé en 2020 de se doter d'un règlement applicable sur plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 244, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux a été adopté et indique que l'augmentation des années subséquentes à 2020 serait déterminée par l'IPC (statistique Canada) de l'année précédente (donc 2021 pour la rémunération de 2022), article 8 INDEXATION ANNUELLE POUR ANNÉES SUBSÉQUENTES;

CONSIDÉRANT que l'IPC selon statistiques Canada se situe à 4,7 % pour l'année 2022;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu ce qui suit :

La rémunération de base pour la mairesse passe à 5 849.06\$ en 2022 et celle d'un conseiller passe à 1 930.19\$ annuellement;

L'allocation de dépenses de la Mairesse passe à 2 923.88\$ en 2022, alors que celle d'un conseiller passe à 964.88\$ annuellement;

Ces modifications s'appliquent à compter du 1^{er} janvier 2022;

Le règlement numéro 244, décrétant le traitement, la rémunération, l'allocation et le remboursement des dépenses des élus municipaux s'applique intégralement pour les autres dispositions.

ADOPTÉE

6.2 Renouvellement des adhésions à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Résolution numéro 22-02-18 Pour autoriser l'adhésion de notre Directrice générale et de notre secrétaire-trésorière adjointe à l'ADMQ

CONSIDÉRANT les besoins grandissants d'information et de formation pour nos employés administratifs et nos gestionnaires;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ est active et est une source d'information et de formation importante dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que l'ADMQ offre un programme d'assurances pour nos fonctionnaires cadres;

Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'adhésion de Madame Josée Dubois, secrétaire-trésorière adjointe à l'ADMQ et d'en défrayer au coût total de 569.13\$;

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

D'autoriser la dépense pour ces adhésions et de défrayer les coûts d'assurance pour notre Directrice générale, au coût total de 964.13\$;

D'autoriser également la participation de Madame Sophie Milette au colloque de son Association et d'en défrayer les coûts d'inscription et les frais de subsistance;

Que ces dépenses soient comptabilisées à même le budget annuel d'opérations.

ADOPTÉE

6.3 Modernisation du site internet de la municipalité

Résolution 22-02-19 Modernisation du site internet

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford doit être mis à jour;

CONSIDÉRANT que le site actuel doit être mis à jour;

CONSIDÉRANT que le fournisseur actuel nous propose une modernisation a un coût moindre qu'un nouveau site;

CONSIDÉRANT que la modernisation est au coût de 585.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le coût du forfait mensuel pour l'hébergement, support gratuit, système de modification est au montant de 54.95\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unaniment résolu,

Que le conseil municipal désire mettre à jour et de moderniser le site internet de la municipalité avec le fournisseur INT Communication.

ADOPTÉE

6.4 Résolution pour accepter le rapport annuel 2021 pour les activités reliées au schéma de couverture de risques

Résolution numéro 22-02-20 Résolution pour accepter le rapport annuel 2021 pour les activités reliées au schéma de couverture de risques

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un rapport annuel doit être complété sur les activités municipales en ce domaine;

CONSIDÉRANT que ledit rapport a été soumis aux membres du Conseil pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unaniment résolu,

D'accepter le rapport annuel pour l'année 2021 des activités municipales en sécurité incendie, tel qu'il sera déposé au Conseil des maires en mars 2022.

ADOPTÉE

6.5 Campagne de sollicitation annuelle 2022

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Résolution numéro 22-02-21 Résolution pour la compagne de financement annuelle 2022-Fondation Santé BNY

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford a une entente avec la fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que le montant proposée à cette entente est de 216.00\$ annuellement;

CONSIDÉRANT que nous sommes dans la dernière année de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Monique Fortier et unaniment résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford contribue à la compagne annuelle 2022 pour un montant de 216.00\$ et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

6.6 Invitation souper gastronomique 8^e édition

Résolution 22-02-22 Souper gastronomique de la fondation santé Bécancour-Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'invitation pour l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation;

CONSIDÉRANT que ce souper bénéfice procèdera de manière virtuelle, vu la situation actuelle;

CONSIDÉRANT que le souper est fait sous forme de boite repas au coût de 130.00\$ par personne;

CONSIDÉRANT que les boites repas contient un repas pour deux le coût total est de 260.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unaniment résolu,

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford participe au souper gastronomique -8^e édition et nomme madame Ginette Deshaies mairesse pour représenter la municipalité. Que la municipalité achète 1 billet pour la participation municipale et que Madame Ginette Deshaies achète un billet .

ADOPTÉE

6.7 Résolution pour paiement de la quote-part du transport adapté

Résolution 22-02-23 Paiement de la quote-part du transport adapté

Il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unaniment résolu

D'autoriser le paiement de la quote-part pour le transport adapté/collectif, tel que prévu au budget annuel d'opérations au montant d'environ 2 224.46\$ à la MRC de Bécancour.

ADOPTÉE

6.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 270 sur le code d'éthique des élus municipaux révisé

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

Madame Monique Fortier donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 270 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus-es municipaux révisé et en dépose une copie à la table du conseil

6.9 Achat de banque d'heures-logiciel municipal

Résolution 22-02-24 Achat d'une banque d'heures pour le logiciel municipal

CONSIDÉRANT que la banque d'heures initiale est presque atteinte;

CONSIDÉRANT que cette banque d'heures sert pour les deux postes administratifs;

Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la directrice générale à signer l'addenda pour l'achat de 26 heures de soutien technique, comptable, taxation et autres supports offert par Infotech au coût de 1 960.00\$ avant taxes.

ADOPTÉE

7. **Suivi de dossiers**

8. **Voirie municipal**

8.1 Résolution de reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021

Résolution numéro 22-02-25 Reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie local PAVL 2022

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 154 042\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un auditeur indépendant a effectué les vérifications requises ;

En conséquence, sur proposition monsieur Yves Desrochers il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

10. **Urbanisme**

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement
: janvier 2022.

11. Varia

11.1 Demande de commandite pour le Festi-champi

Résolution 22-02-27 Demande d'une contribution financière

CONSIDÉRANT que la municipalité a été approché par madame Véronique Cloutier;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre avec madame Cloutier a eu lieu;

CONSIDÉRANT que madame Cloutier demande de sécuriser une aide financière au montant de 500.00\$ pour payer un conférencier lors du festival.

En conséquence, sur proposition monsieur Christian Desrochers il est unanimement résolu :

Que la municipalité de Sainte-Marie accepte la demande de Madame Cloutier représentante pour Mycoterre pour une somme de 500.00\$

ADOPTÉE

12. Période de questions

13. Ajournement ou levée de l'assemblée

Résolution numéro 22-02-28 l'agenda étant écoulé, l'assemblée est levée sur proposition Monsieur Michel Beauchesne à 19 :54

Ginette Deshaies, Mairesse

**Sophie Millette, Directrice générale
et Secrétaire-trésorière**